

## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FICTION du 17 novembre 2021

Sujets abordés :

- Relations producteurs- Plateformes
- Relations producteurs- France Télévisions
- Info Canal Plus
- CNC : action du SPI vis-à-vis des producteurs en perte de compte automatique
- Divers (Unifrance)

### PLATEFORMES

---

Les adhérents estiment que les pratiques actuelles des plateformes vis-à-vis des producteurs (considérés comme des exécutifs pratiquant des reporting), les talents, commence à impacter l'attitude des interlocuteurs traditionnels dans la relation producteurs-diffuseurs, ce qui ne va pas dans la bonne direction. Notre volonté est au contraire d'amener les plateformes à entrer dans les logiques de la production déléguée.

La commission fiction estime qu'en conséquence, il est important de promouvoir le métier et la notion de production déléguée. Il est nécessaire d'expliquer ce qui relève du rôle du producteur en France. Une discussion avec le CNC concernant la mise en place d'une journée sur le métier de producteur délégué semble indispensable. Par ailleurs, un travail pédagogique sur nos enjeux dans le cadre de la campagne présidentielle est également nécessaire.

Un équilibre est donc à trouver avec les plateformes.

Au niveau Européen, la France est la plus contraignante vis à vis des plateformes. La notion de production déléguée n'existe quasiment pas dans les autres pays de l'Union Européenne. Le SPI œuvre pour que les plateformes acceptent de travailler avec des producteurs délégués. La position française est approuvée par l'Espagne et le Portugal.

Emmanuelle Mauger précise qu'elle est désormais membre du conseil d'administration de la CEPI (coordination européenne de la production indépendante) présente dans 18 pays de l'UE et qu'Eurocinéma défend également les intérêts des producteurs français en Europe.

Les deux associations travaillent à promouvoir la notion de production déléguée intrinsèque pour nous à la notion de production indépendante, ce qui n'est pas une opinion partagée dans tous les pays. Nous poussons pour que dans la relation avec les plateformes, au niveau européen, les producteurs indépendants gardent la propriété des œuvres et soient

positionnés comme des producteurs délégués. Par ailleurs, nous travaillons au renforcement de la notion d'œuvre européenne qui ne doit pas avoir été produite (conformément au droit français) par un producteur détenu par des capitaux extra-communautaires. Dans cette logique, les plateformes américaines ne peuvent produire en production déléguée des œuvres en France et en Europe qui soient considérées comme des œuvres européennes, mais devront travailler avec des producteurs délégués européens.

## **FRANCE TELEVISIONS**

---

En cohérence avec ce qui a été mentionné précédemment, les adhérents estiment que les projets produits pour FTV, en particulier pour Slash, font de plus en plus l'objet d'intrusion sur le casting, le choix des réalisateurs, des comédiens...

- Le pitch est développé devant plusieurs interlocuteurs, mais la décision est très pyramidale.
- Les producteurs se sentent condamnés à faire des polars, pour des raisons d'audience, d'où un appauvrissement culturel. Même certains techniciens accessoiristes seraient prêts à travailler davantage sur un projet « moins audimat », pour leur plaisir.

Certains déplorent les audits faits par France Télévisions sur les budgets de productions, qui détaillent tous les postes, y compris pour le décor, le lieu de tournage, le nombre de billets de train... Un adhérent souligne que la Cour des Comptes interdit les postes « cadeaux » ou « pots de fin de tournage », car ils sont considérés comme étant de la corruption.

Ces intrusions et contrôles excessifs vis-à-vis de producteurs entrepreneurs qui portent la garantie de bonne fin auprès des ayants droits est une forme de remise en cause et de diminution des notions de production indépendante et production déléguée.

Par ailleurs, la règle de l'audience prédomine toujours les choix de manière excessive et devient trop importante pour une télévision de service public.

- Une productrice imagine de présenter un accord qui conditionne l'acceptation d'un projet « audimat » à l'acceptation d'un projet de moins grande audience.
- D'autres demandent que le SPI écrive à la Cour des Comptes concernant les décisions de ne pas retenir en coût de production les pots de fin de tournage.
- Globalement, il faut renforcer la pédagogie sur le rôle et le métier de producteur délégué.

## **CANAL PLUS**

---

Il y a des rumeurs de changement de ligne éditoriale et sur les montants des commandes. Fabrice de la Patellière quitte ses fonctions et serait remplacé par Olivier Bibas dont l'arrivée semble encore en discussion pour le printemps prochain.

→ Nos adhérents souhaitent une rencontre du collège audiovisuel avec Canal Plus en début d'année 2022.

→ De même, ils souhaitent une rencontre du collège audiovisuel avec TF1 car la ligne éditoriale est en train de bouger.

## CNC

---

Au vu du nombre de productions aux diffusions décalées, aux livraisons reportées etc..., les adhérents demandent que le SPI intervienne auprès du CNC :

- Pour que la date de livraison du PAD soit retenue dans le cadre du compte automatique (actuellement, il faut avoir 4 projets sur une année pour ne pas le perdre),
- Pour empêcher les auteurs de rogner sur le budget des aides lorsqu'ils demandent à avoir le statut de coproducteur,
- Pour que la coproduction ne devienne pas synonyme d'appauvrissement : en effet, en cas de co-production, le « sélectif » baisse lorsque l'un des producteurs a un compte automatique.

Le compte automatique peut être utilisé en développement (sans diffuseur) alors que le « sélectif » impose un diffuseur. Selon le sondage interne mené par le collège audiovisuel du SPI, 14 de nos adhérents risquent de perdre leur compte automatique en 2022 du fait de décalages de productions et de livraisons. La liste en a été dressée et sera communiquée à la direction de l'audiovisuel du CNC pour que les producteurs, qui pendant la crise ont développé, produit et livré des œuvres, ne soient pas défavorisés du fait d'une absence de diffusion des œuvres par les chaînes. Nous rappellerons que ce critère n'est absolument pas dans la main du producteur et que l'absence de diffusion rend la perte des comptes automatiques profondément injuste.

→ Le SPI va faire remonter les problèmes de ses adhérents vers le CNC.

## DIVERS

---

- Mise en garde des producteurs sur les contrats d'achat étrangers. Il faut refuser les clauses en anglais
- **Unifrance :**

Nos élus se plaignent de ne pas avoir reçu le calendrier des comités producteurs et CODIR.

Il faut trouver des propositions concrètes selon les thèmes.

Existe-t-il des bourses pour aller dans les festivals ?

Y a-t-il une plaquette précise de ce qui existe ?

→ Le SPI va interroger ses adhérents sur leurs attentes vis à vis d'Unifrance et comment accompagner les talents.

Emmanuelle Mauger rappelle que nos adhérents peuvent trouver en ligne sur le site du SPI le compte rendu de notre réunion de collège de mai dernier avec l'équipe d'Unifrance expliquant le projet de fusion ainsi que la plaquette explicative des actions envisagées. Depuis la fusion, c'est à Unifrance de travailler en interne avec ses commissions pour développer leurs actions au bénéfice des producteurs. Néanmoins, les préoccupations de nos adhérents seront relayées par nos membres élus au sein d'Unifrance.

- Compte-rendu de la réunion du 6 mai 2021 :

<https://lespi.org/wp-content/uploads/2021/05/20210506-CR-Re%CC%81union-Colle%CC%80ge-TVFrance-International.pdf>

- Plaquette explicative des actions envisagées :

<https://lespi.org/wp-content/uploads/2021/05/Presentation-Producteurs-06-Mai-2021.pdf>